AR Prefecture
016-211602362-20230407-D2023_4_6-DE
Reçu le 20/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_4_6

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Objet : Acquisition de la parcelle A2913 rue de la Bussière

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 31 Mars 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Pouvoirs :
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame VERGNAUD Isabelle
Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ALIX Florence, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric NOËL

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est prévu l'installation d'une borne à incendie « rue de la Bussière » et pour cela, il est nécessaire d'acquérir une parcelle.

La parcelle concernée est la A2913 de 3m² pour la borne à incendie.

A ce jour, cette parcelle appartient à Monsieur et Madame Barcouzareaud. Un géomètre a effectué un bornage de cette parcelle.

La commune a consulté le service du Domaine qui a répondu que cette demande ne répondait pas aux modalités de consultation du Domaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'**ACQUERIR** la parcelle A2913 à l'euro symbolique,
- de **PRENDRE EN CHARGE** les frais de notaire et les frais de bornage relatif à cette affaire,
- d' **AUTORISER,** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Michel CARTERET

Emis le 07/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 20/04/2023

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au maire, M LHOMME